

A l'attention de Jean-Christophe CORMORECHE, conseiller en aquaculture
290 rue de Bresse
01 330 VILLARD LES DOMBES

**À Orgelet
Le 23/06/2025**

Objet : Porter à connaissance / Travaux à la pisciculture BEUQUE sur la commune de Marigna-sur-Valouse

Affaire suivie par : Anne-Sophie MENNETRIER – annesophie.mennetrier@terredemeraude.fr
03.84.25.85.15 / 07 78 41 41 59

Monsieur,

Natura 2000 est une politique européenne en faveur de la biodiversité qui impose aux Etats une obligation de résultats en matière de maintien ou de rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire visés par les Directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Sur le site Natura 2000 « Petite Montagne du Jura », malgré les mesures mises en œuvre depuis 2005, on constate une perte progressive de surfaces d'habitats d'intérêt communautaire et la diminution de leur typicité floristique, voire le recul de certaines espèces. Cette tendance compromet clairement l'atteinte des objectifs précités.

Dans ce contexte, et afin d'éviter de porter de nouvelles atteintes à cette biodiversité, la présente note porte à votre connaissance les enjeux écologiques connus sur le site et les éventuelles incidences du projet cité en objet sur ces enjeux.

***Nota bene* : la mission Natura 2000 est chargée de vous apporter information et conseil ; elle n'effectue pas d'opérations de contrôle sur le terrain, qui sont assurées par l'Etat.**

DONNÉES RELATIVES AU PROJET *(informations communiquées par le porteur de projet ou le demandeur)*

Le 02 avril 2025, Jean-Christophe CORMORECHE, conseiller en aquaculture pour l'EARL BEUQUE, a sollicité Terre d'Émeraude Communauté pour la réalisation d'un porter à connaissance concernant le projet de travaux à la pisciculture BEUQUE sur la commune de Marigna-sur-Valouse. Les opérations seront réalisées sur les parcelles cadastrales ZD042, ZD096, ZD97 et consistent à :

- Créer d'une passe à poissons sur le Valouson : travaux nécessitant la coupe de la ripisylve sur 6 mètres (zone d'intervention n°1) ;
- Créer un circuit de pompage/restitution sur le Valouson : travaux nécessitant la coupe de la ripisylve sur 5 mètres (zone d'intervention n°2) ;
- Construire deux nouveaux bassins (zone d'intervention n°3 : surface totale des bassins 276 m²) ;
- Construire des ombrières avec panneaux photovoltaïques sur tous les bassins de la pisciculture.

Le résumé non technique a été transmis à l'opérateur Natura 2000 le 21 avril 2025 et une visite sur site a été organisée le 28 mai 2025 en présence du propriétaire M. BEUQUE. A noter que la construction des panneaux photovoltaïques sur les bassins existants avait déjà débuté lors de la visite sur site.

DONNÉES RELATIVES AUX ENJEUX NATURALISTES (informations à la disposition de la structure animatrice)

Les tableaux suivants présentent les entités (habitats et espèces d'intérêt communautaire, espèces protégées et/ou patrimoniales, zonages environnementaux) connues des services de Terre d'Émeraude Communauté à cette date dans l'aire d'influence du projet :

Habitats d'intérêt communautaire concernés : ☒ OUI ☐ NON

Habitat	Impact potentiel
Prairie mésophile de fauche à colchique d'automne Code Natura 2000 : 6510-4	Faible / Cet habitat est en régression sur le site Natura 2000. Situé en bordure des trois zones d'intervention, le passage d'engins peut impacter le sol par compactage, notamment en période de pluie.

Autres habitats remarquables concernés : ☒ OUI ☐ NON

Habitat	Impact potentiel
Marais Code Corine : 53.21	Faible / Ces habitats humides sont en régression sur le site Natura 2000 et leurs états de conservation se dégradent. Situé en bordure de la zone d'intervention n°3, le passage d'engins peut impacter le sol par compactage, notamment en période de pluie.
Prairies humides / Mégaphorbiaies Code Corine : 37.21	
Ripisylve	Modéré / Destruction de 11 mètres linéaires de ripisylve en bordure du Valouson. La visite sur site a permis de vérifier l'absence d'arbres gîtes de gros diamètre présentant des micro-habitats.

Espèces d'intérêt communautaire concernées : ☒ OUI ☐ NON

Espèce	Impact potentiel
Martin pêcheur d'Europe ** <i>Alcedo atthis</i> Code Natura 2000 : A 229	Fort / Considéré comme nicheur possible, il a été observé pour la dernière fois en 2024 sur le Valouson sur les zones d'intervention. Site de reproduction : le nid est un terrier creusé dans une berge abrupte située généralement en bordure du cours d'eau ou à proximité immédiate de l'eau.
Chabot ** <i>Cottus gobio</i> Code Natura 2000 : 1163	Modéré / Ces espèces sont particulièrement sensibles aux perturbations et aux dérangements, comme la remise en suspension de sédiments pouvant entraîner un colmatage des zones de fraie et une asphyxie des alevins.
Blageon ** <i>Telestes souffia</i> Code Natura 2000 : 6147	
Lamproie de planer ** <i>Lampetra planeri</i> Code Natura 2000 : 1096	
Ecrevisse à pattes blanches ** <i>Austropotamobius pallipes</i> Code Natura 2000 : 1092	Faible / Située en aval de la zone de présence, la station d'écrevisse à pattes blanches ne devrait pas être directement impactée par les travaux. Site de reproduction : La présence d'une ripisylve avec ses formations racinaires descendant dans l'eau, associée à des berges verticales, assurent protection et nourriture aux

Espèce	Impact potentiel
	écrevisses. Ces zones marginales constituent un lieu privilégié pour le développement des jeunes.

Autres remarquables concernées : ☒ OUI ☐ NON

Espèce	Impact potentiel
Bergeronnette des ruisseaux ** <i>Accipiter gentilis</i>	Faible / Considéré comme nicheur possible, il a été observé pour la dernière fois en 2024 sur le Valouson sur les zones d'intervention. Site de reproduction : cette espèce construit son nid à proximité immédiate d'un cours d'eau, souvent au niveau de constructions mais aussi directement sur les berges.

****Espèce bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : toute perturbation, capture, mutilation, destruction d'espèce protégée voire destruction de son habitat ne peut se faire sans dérogation préalable accordée par la DREAL.**

Zonages environnementaux :

Entité	Détail	Impact potentiel
Site Natura 2000	Site Natura 2000 FR4301334 / FR4312013 « Petite Montagne du Jura »	Modéré / Pas d'intervention directe sur l'habitat d'intérêt communautaire mais impact possible sur un éventuel terrier de Martin pêcheur d'Europe sur les berges du Valouson.
Zone Humide	Désignation DREAL Franche-Comté (janvier 2004)	Modéré / Destruction de 276 m ² de Zone Humide pour la construction des nouveaux bassins.

Les cartes ci-jointes présentent les enjeux écologiques connus à cette date par la mission Natura 2000 concernant les habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales.

RECOMMANDATIONS

Si les travaux sont autorisés par le service instructeur :

Zone d'intervention	Recommandations spécifiques
Numéro 1 : création d'une passe à poissons sur le Valouson	<u>Coupe de la ripisylve :</u> - Éviter le broyage et préférer la coupe des ligneux ; - Les travaux devront avoir lieu de septembre à mars, soit en dehors des périodes sensibles pour les espèces faunistiques connues et potentiellement présentes dans la ripisylve ; - En cas de présence de nid d'oiseau, vérifier qu'il ne soit pas occupé avant toute intervention de coupe ; - Planter une nouvelle ripisylve après travaux avec des essences autochtones (la liste des espèces pourra être communiquée par le service Natura 2000). <u>Installation de la passe à poisson et de la pompe :</u> L'année de réalisation des travaux, vérifier, avant toute intervention, l'absence : - de terrier de Martin pêcheur sur les berges des zones d'intervention, ainsi que de nid de bergeronnette des ruisseaux, - d'écrevisse à pattes blanches dans les formations racinaires de la ripisylve. Une vérification pourra être effectuée par le service Natura 2000.
Numéro 2 : création d'un circuit de pompage/restitution sur le Valouson	- Toute intervention mécanisée sur le cours d'eau devra avoir lieu en dehors des périodes de fraie des espèces piscicoles précédemment citées ;

	- Limiter l'entraînement des particules fines dans le cours d'eau via la mise en place d'un dispositif de filtration des matériaux en aval (bottes de paille ou tout autre dispositif de filtration) ; - Réaliser les travaux sur une emprise limitée au strict nécessaire ; - Limiter au maximum le nombre de passages des engins ; - La terre extraite ne devra pas être entreposée en bordure de cours d'eau.
Numéro 3 : Construction de deux nouveaux bassins	- Réaliser les travaux sur une emprise limitée au strict nécessaire et mettre en œuvre les travaux sur sol portant, en condition sèche ; - Éviter au maximum le passage des engins sur les habitats d'intérêt communautaire et d'intérêt régional en bordure de la zone d'intervention.

Recommandations générales :

- En dehors des interventions, stocker les engins de chantier hors du cours d'eau, des zones inondables et des zones humides ;
- Prévoir le retrait des engins et matériels hors zone de crue éventuelle en cas d'évènements météorologiques engendrant une montée des eaux significatives.
- Optimiser le trajet des engins de manière à réduire le tassement des sols et à ne pas dégrader les habitats naturels (prairies, ripisylve...) ;
- Stocker les matériaux au maximum en dehors des habitats naturels (prairies, ripisylve...) et ne laisser aucun déchet sur ces sites ;
- Veiller à la propreté des engins et les décontaminer de la terre provenant d'autres chantiers, afin d'éviter la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE) (telles que l'ambrosie, le solidage, la renouée du Japon...) ; porter une attention particulière à la conduite du chantier vis-à-vis des EEE ;
- Être vigilant aux pollutions accidentelles liées aux engins (fuites d'huile et carburant notamment, ...) et utiliser des produits conformes à la conduite de chantier en milieux naturels à enjeux.

REMARQUE

Le présent porter à connaissance mentionne la présence des habitats et espèces dont Terre d'Émeraude Communauté a connaissance au moment de sa rédaction. Cette connaissance n'est pas exhaustive : il appartient au porteur de projet de compléter ces informations si nécessaire (par exemple, en consultant la plateforme régionale du patrimoine naturel SIGOGNE www.sigogne.org). En cas d'insuffisance ou d'absence totale de données dans la zone d'influence du projet, le porteur de projet pourra être amené, sur demande du service instructeur, à conduire des études supplémentaires.

De par la nature des travaux envisagés sur le Valouson et de la présence d'une Zone Humide classée sur l'emprise des travaux, nous vous invitons à réaliser les **démarches nécessaires auprès des services d'Etat au titre de la loi sur l'eau et à vous rapprocher du Parc Naturel Régional du Haut Jura au titre la compétence GEMAPI.**

Les services communautaires restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

La chargée de mission Natura 2000
Anne-Sophie MENNETRIER

Le Président,
par délégation,
le vice-Président,
Jean-Paul DUTHION



Pièces jointes :

- *Carte de localisation des travaux et photos des zones concernées*
- *Cartes de localisation des enjeux connus dans l'emprise et à proximité du projet*

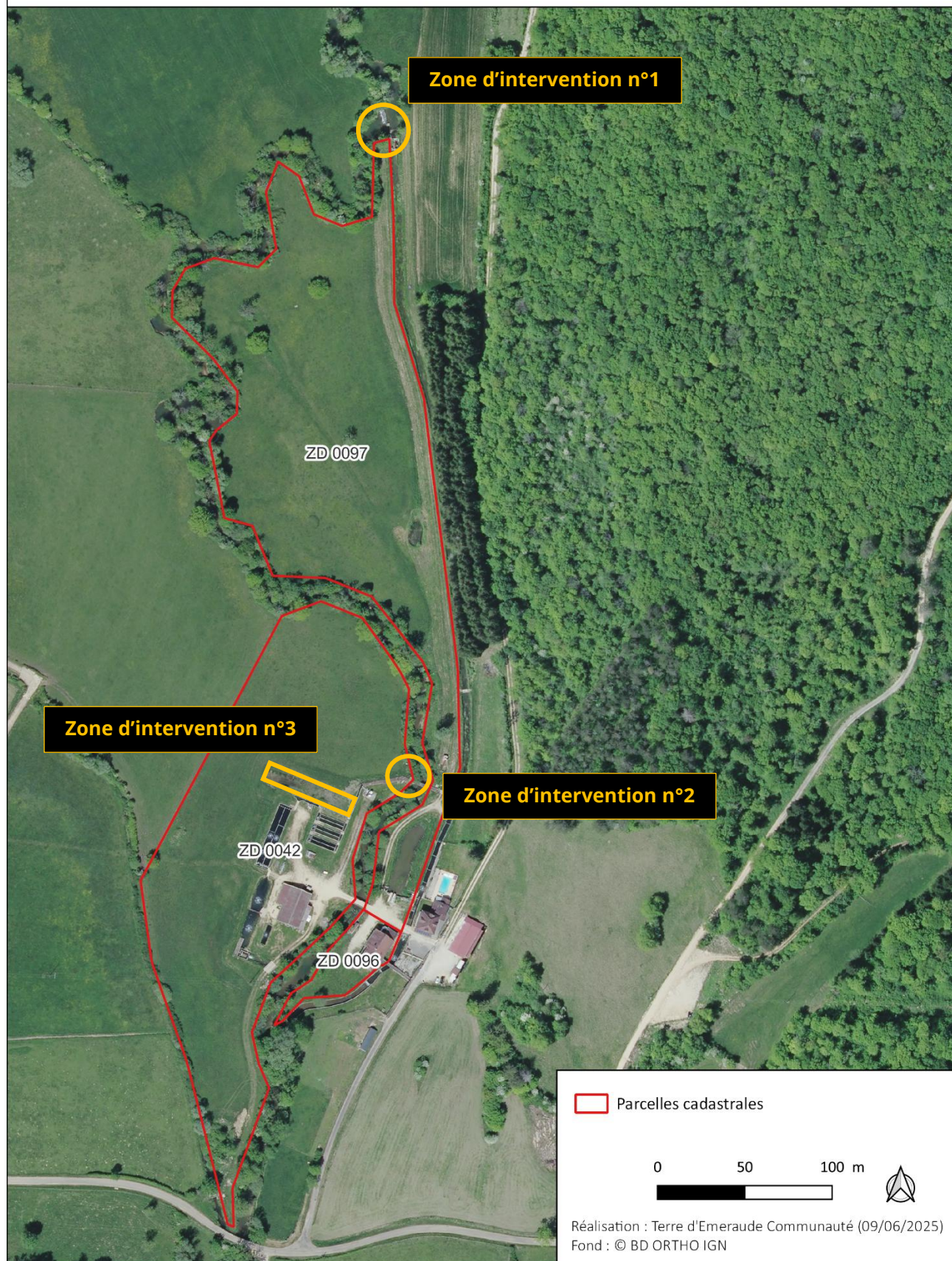


**NATURA
2000** BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Zone d'intervention n°1



Zone d'intervention n°2



Zone d'intervention n°3





Habitats d'intérêt communautaire

 Prairies de mésophiles (Colchico autumnalis - Festucetum pratensis - Code Natura 2000 : 6510-4)

Habitats d'intérêt régional

 Marais (Caricetum gracilis - Code corine 53.21)

 Prairies humides / Mégaphorbiaies (Senecio aquatici - Oenanthetum mediae - Code corine 37.21)

Faune et flore d'intérêt communautaire (IC) et patrimoniale (PT)

 Oiseaux (IC)

 Oiseaux (PT)

 Espèces aquatiques (IC)

 Station d'écrevisses à pattes blanches (IC)

 Parcelles cadastresales concernées par le projet de travaux



0 50 100 m

Réalisation : Terre d'Emeraude Communauté (09/06/2025)
Sources : © BD OTHO IGN / NATURA 2000 PMJ



Habitats d'intérêt communautaire

 Prairies de mésophiles (Colchico autumnalis - Festucetum pratensis - Code Natura 2000 : 6510-4)

Habitats d'intérêt régional

 Marais (Caricetum gracilis - Code corine 53.21)

 Prairies humides / Mégaphorbiaies (Senecio aquatici - Oenanthetum mediae - Code corine 37.21)

 Espèces aquatiques (IC)

 Parcelles cadastrales concernées par le projet de travaux



0 50 100 m

Réalisation : Terre d'Émeraude Communauté (09/06/2025)
Sources : © BD OTHO IGN / NATURA 2000 PMJ



 ZH_marigna

 Parcelles cadastres concernées par le projet de travaux



0 50 100 m


Réalisation : Terre d'Émeraude Communauté (09/06/2025)
Sources : © BD OTHO IGN / NATURA 2000 PMJ